



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du 12 novembre deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Madame Jennifer DELTOMBE Conseillère Municipale, Michel BRAME, Conseiller Municipal la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Stéphanie DORLENCOURT et MM Sylvain IKET, Willy SCHRAEN, Alain ZEGRE sont absents excusés

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Monsieur le Maire

Mme Hélène SAISON donne procuration à Mme Murielle DELEZOIDE

Madame Murielle DELEZOIDE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du premier octobre deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du premier octobre deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 10 minutes

Délibération 24 11 45

DECISION MODIFICATIVE N°6

Monsieur le Maire expose,

Afin d'assurer le paiement des emprunts en capital, il convient d'ajouter au compte 1641 150.00 €

Il est donc proposé la Décision Modificative suivante :

Section de fonctionnement :

64111 salaires des titulaires > - 200.00 €

023 (opération d'ordre de section à section) > 200.00 €

Section d'investissement :

1641 Emprunt en capital > + 200.00 €

021 (opération d'ordre de section à section) > 200.00 €

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 5 DEC. 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé,
APPROUVE la Décision Modificative n° 6 concernant le capital d'emprunt

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN

